

Le Conseil national de l'alimentation présente ses recommandations sur l'éducation à l'alimentation

Le Conseil national de l'alimentation (CNA) a validé à l'unanimité lors de sa séance plénière du 26 septembre, l'avis n°84 *Éducation à l'alimentation*. Cet avis est issu des travaux du groupe de concertation co-présidé par le Pr Jean-Pierre Corbeau, Professeur émérite de sociologie de l'alimentation et le Pr Daniel Nizri, Inspecteur général honoraire des affaires sociales.

L'éducation à l'alimentation s'entend comme un processus continu, tout au long de la vie, afin d'être autonome et de se construire une vision globale de l'alimentation. Elle sensibilise à l'appréhension de la complexité du fait alimentaire et intègre donc l'information et l'éducation nutritionnelle au même titre que l'éducation sensorielle et la connaissance et la prise en compte des préférences alimentaires. Elle doit se baser sur des messages cohérents et complémentaires.

Le CNA a émis 24 recommandations dont 9 recommandations « clés ». Il recommande ainsi de prendre en compte prioritairement, dans l'éducation à l'alimentation, les inégalités sociales, de santé et territoriales. Selon, le CNA, il est également nécessaire de renforcer l'éducation à l'alimentation par la pratique culinaire, le goût et les jardins pédagogiques, et d'assurer une information et une sensibilisation des parents.

L'éducation à l'alimentation ne pourra se faire qu'en augmentant les moyens financiers publics nationaux et territoriaux et en développant et/ou en généralisant la formation des professionnels amenés à faire passer des messages sur l'alimentation, notamment ceux de la petite-enfance.

Afin de rendre plus cohérents et complémentaires les messages, le CNA recommande par ailleurs de mieux encadrer la publicité et le marketing alimentaires et d'orienter les professionnels vers un marketing plus responsable.

Il est également primordial de s'assurer de l'accessibilité pour tous à une offre en cohérence avec les messages des pouvoirs publics (fruits et légumes, bio, local, démarches de progrès, etc.).

Le Président du CNA, le député Guillaume Garot, a rappelé que « la thématique de l'éducation à l'alimentation est prioritaire pour le CNA, compte tenu des enjeux d'un accès de tous à une alimentation plus favorable à la santé et à l'environnement. J'invite chacun à se saisir des recommandations de cet avis ».

Les recommandations du CNA s'adressent à l'ensemble des acteurs privés et publics intervenant dans le domaine de l'éducation à l'alimentation. Cet avis est transmis aux ministères chargés de l'environnement, de la consommation, de la santé et de l'agriculture, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes. Il est consultable et téléchargeable sur le site internet du CNA : [avis complet](#) / [résumé](#).

Le CNA est une instance consultative indépendante placée auprès des ministres chargés de l'environnement, de la consommation, de la santé et de l'agriculture. Le CNA est un lieu unique de concertation des acteurs de la chaîne alimentaire et de la société civile. Il est consulté sur la définition de la politique de l'alimentation et émet des avis à l'attention des décideurs publics et privés.

[Site internet du CNA](#) – [Compte Twitter du CNA](#)